



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MERCREDI 31 MARS 2021

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et un et mercredi trente-un mars à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
23/03/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Hélène POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
23/03/2021

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND.

Absent : M. Christian BAÏSSE.

Jean-Pierre LESCURE a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-20 : Fiscalité - Vote du taux 2021 des taxes locales

Pour 2020, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière bâti, et de la taxe foncière non bâti. Le taux 2021 sur le foncier bâti intègre la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties soit 29.91 %, les taux 2021 se présentent donc comme suit :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe Foncière Bâti	16,52	46,43
Taxe Foncière Non Bâti	82,51	82,51

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les taux ainsi proposés, pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

